



## ORDONNANCE COLLECTIVE

**Code : OC- 18**

Date d'émission : 01 décembre 2010

Date de révision prévue : décembre 2018

**Référence à un protocole  
de soins infirmiers**

**OUI  NON**

### Objet : Initier l'acétaminophène

	Adoption	Révision
Rédigée par : Direction de la qualité des soins et services, de l'enseignement et de la recherche	9 septembre 2009	11 novembre 2013
Recommandée par : Comité des protocoles et des ordonnances collectives, L'exécutif du CII, le Comité de pharmacologie, le	26 octobre 2009 27 janvier 2010 14 janvier 2010	11 novembre 2013 12 décembre 2013
Adoptée par : Comité exécutif du CMDP, le	13 octobre 2010	4 décembre 2013

#### **Professionnels habilités**

- Infirmières du CSSSQN<sup>1</sup>.

#### **Secteur(s) d'activité(s) visé(s)**

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Service santé courant      | <input checked="" type="checkbox"/> SAD            | <input checked="" type="checkbox"/> Urgence            |
| <input checked="" type="checkbox"/> Santé mentale              | <input checked="" type="checkbox"/> Hébergement    | <input checked="" type="checkbox"/> UTRF               |
| <input checked="" type="checkbox"/> GMF du CSSS de Québec-Nord | <input checked="" type="checkbox"/> FEJ – scolaire | <input checked="" type="checkbox"/> FEJ – périnatalité |
| <input checked="" type="checkbox"/> UMF                        |  |  |

#### **Clientèle, catégories de clientèles ou situation clinique visée**

- Usager présentant de la douleur de légère à modérée ou de l'hyperthermie.

#### **Activités réservées aux infirmières**

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

#### **Indication / Conditions d'initiation**

- Présence de douleur légère à modérée;
- Présence d'hyperthermie (température orale  $\geq 38$  °C ou température rectale  $\geq 38,5$  °C);
- Aînés en perte d'autonomie: (température orale  $\geq 37,8$  °C ou augmentation de la température basale > de 1.1 °C);

#### **Intentions thérapeutiques**

- Soulager la douleur ou maintenir la température corporelle à un niveau normal.

#### **Contre-indications / Limites / Référence au médecin**

- Allergie à l'acétaminophène;
- Insuffisance hépatique connue;
- Dose unique et/ou quotidienne maximale atteinte (Voir tableau : "Dosage de l'acétaminophène selon le poids et les produits disponibles);
- Douleur sévère;
- Douleur persistante au-delà de trois jours consécutifs;
- Hyperthermie persistante au-delà de 48 heures.

<sup>1</sup> Le féminin est utilisé dans ce document afin d'alléger le texte

### Effets secondaires

- Aucun effet secondaire majeur.

### Interaction médicamenteuse

Il existe une interaction avec la warfarine (Coumadin<sup>MD</sup>) (le RNI peut augmenter) lorsqu'on administre plus de 2275 mg d'acétaminophène par semaine.

### Directive / Références aux outils clinique

- Administrer acétaminophène selon la posologie suivante: 15 mg/kg toutes les 4 à 6 heures selon le tableau " Dosage de l'acétaminophène selon le poids et les produits disponibles ".



### Alerte nursing

**POUR LES USAGERS IMMUNOSUPPRIMÉS : N'EFFECTUER AUCUNE MANŒUVRE INTRA-RECTALE TELLE QUE LA PRISE DE TEMPÉRATURE OU L'INTRODUCTION D'UN SUPPOSITOIRE.**

**Tableau : Dosage de l'acétaminophène selon le poids et les produits disponibles**

Acétaminophène 15 mg/kg		Goutte	Comprimés	
Poids (Kg)	Dose unique maximale (mg)	80 mg/1 mL	80 mg/co.	325 mg/co.
2,7 - 5,0	40 mg	0,5 ml	---	---
5,1 - 8,0	80 mg	1,0 ml	---	---
8,1 - 11,0	120 mg	1,5 ml	1 ½ co	---
11,1 - 16,0	160 mg	2,0 ml	2 co	---
16,1 - 21,5	240 mg	3,0 ml	3 co	---
21,5 - 27,0	320 mg	4,0 ml	4 co.	1 co
27,1 - 32,5	400 mg	5,0 ml	5 co.	---
32,5 - 43,0	480 mg	6,0 ml	6 co.	1,5 co
+ de 43 kg et adultes*	650 mg	---	---	2 co

Dose maximale quotidienne (usage aigu) pour un usager < 43 kg correspond à 75 mg/kg/24h.

Dose maximale quotidienne (usage aigu) pour un usager > 43 kg correspond à 4 grammes par 24h.

- \* Tenir compte de la médication en vente libre contenant de l'acétaminophène dans le calcul de la dose maximale

Advenant une situation clinique nécessitant une évaluation médicale immédiate, ou semi-urgente :

Contactez, selon le jugement clinique, un professionnel de :

- a) la clinique médicale (GMF ou non GMF) de l'usager;
- b) la clinique-réseau;
- c) l'urgence.

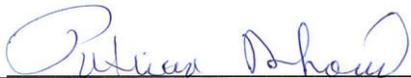
## **Surveillance clinique**

### **Information complémentaire**

Des suppositoires de 120 mg, 325 mg et 650 mg sont disponibles à la pharmacie du CSSSQN.  
Si l'usage de suppositoire s'avérait nécessaire, veuillez noter que la biodisponibilité intra rectale est équivalente à la biodisponibilité per os.

### **Approbation**

Approuvée par l'exécutif du CMDP:



Dre Patricia Michaud,  
Présidente du CMDP

4 décembre 2013

Date

### **Médecins répondants**

Voir la liste des médecins répondants dans le cartable des ordonnances collectives et protocoles de soins infirmiers.

### **Sources**

- E-CPS- Acétaminophène (2013) ;
- OIIQ (2007). Le triage à l'urgence. Lignes directrices pour l'infirmière au triage à l'urgence ;
- Voyer P. Soins infirmiers aux aînés en perte d'autonomie. Une approche adaptée aux CHSLD. Québec: Édition du renouveau pédagogique inc; 2006.
- Collège des médecins du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec. Lignes directrices de l'anticoagulothérapie en milieu ambulatoire, 2005. [En ligne]. [http://www.opq.org/cms/Media/809\\_38\\_fr-CA\\_0\\_Id\\_anticoagulothérapie\\_pharm.pdf](http://www.opq.org/cms/Media/809_38_fr-CA_0_Id_anticoagulothérapie_pharm.pdf) (Page consultée le 11 novembre 2013)